

Compte-rendu de la réunion plénière du 11 février 2019 du Conseil de quartier République-Saint Ambroise

École élémentaire 24 rue Saint Sébastien

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Démocratie participative dans le 11^{ème} arrondissement**
 2. **Présentation du nouveau Plan Propreté**
 3. **Divers**
 4. **Pot amical**
-

1. **Démocratie participative dans le 11^{ème} arrondissement**

Daniel CHICHEREAU, membre du groupe d'animation du Conseil de quartier République-Saint Ambroise : Nous vous proposons de vous mettre en groupes afin de discuter de la démocratie participative et de l'amélioration du fonctionnement du Conseil de quartier.

Ce travail que nous vous proposons prend place dans le contexte du Grand débat. Nous souhaitons malgré tout nous axer sur le fonctionnement du Conseil de quartier. Mais si vous désirez aborder les thématiques du Grand débat au sein du Conseil de quartier nous pourrions le programmer.

Restitution des tables rondes :

Table n°1 (animateur.rice.s Mélanie TRIDONT et André FEIGELES) :

Mélanie TRIDON : Nous avons décortiqué le terme « Démocratie participative » et nous nous sommes rendus compte qu'il y a avait une incompréhension sur ce terme et sur ce que ça recouvrait. Pour certains il s'agit d'un moyen de compléter la démocratie représentative. Nous avons noté toutefois qu'il avait un manque de co-construction entre habitants et élus.

À propos du Conseil de quartier, nous avons beaucoup discuté de la visibilité de celui-ci et des manières de le faire connaître. Il y a une grande méconnaissance des actions du Conseil de quartier, des thématiques abordées et développées.

Il s'agit toutefois d'une instance d'échanges à échelle humaine où l'on peut se rencontrer facilement.

Nous sommes arrivés à l'idée que l'habitant a une compétence d'usage et qui peut porter un avis éclairé et peut-être éclairant sur la ville. Peut-on promouvoir cette compétence d'usage au sein du Conseil de quartier ?

Le conseil de quartier doit davantage faire des propositions collectives. Comment les fait-on remonter ? Par des vœux, par de la prospection ? Siège-t-on au CICA ?

Il y a un problème de formation, d'outils mis à disposition au sein du Conseil de quartier.

Nous avons évoqué l'idée que le CQ n'était pas assez représentatif de la société avec une présence très faible de jeune public. Nous nous questionnons sur les moyens de les toucher.

Nous devons davantage faire du lien avec des groupes locaux tels que les conseils syndicaux de copropriété. Que pouvons-nous faire ? Qu'avons-nous le droit de faire ?

Enfin nous avons évoqué l'idée que les Conseils de quartier devraient avoir des représentants au Conseil d'arrondissement.

Table n°2 (animateur.rice.s Marie-Josée OZENNE, Sylvain LEBLANC) :

Nous nous sommes questionnés sur comment élargir le public du Conseil de quartier en nombre et en typologie de public. Peu de solutions ont émergé si ce n'est des questions de jours et/ou d'horaires.

Comment peut-on faire connaître le Conseil de quartier ?

Quelle peut être la place du numérique dans la visibilité du CQ ? Il y a les newsletters, boîtages, travailler avec les syndicats de copropriété.

Nous avons abordé les thématiques du Conseil de quartier et celui de la sécurité semble être une des préoccupations des habitants. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne s'agissait peut-être pas au Conseil de quartier de traiter cette question là directement mais qu'il pouvait diffuser des informations.

En réaction, le CQ doit être une instance qui réunisse autour de thématiques positives comme l'animation, la végétalisation, etc.

Nous nous sommes interrogés sur comment le Conseil de quartier pouvait sensibiliser les gens autour du développement durable.

Nawel OUMER, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement déléguée à la démocratie locale et à la participation des habitants : Le sujet que vous traitez ce soir est tout à fait d'actualité et je vous remercie de le mettre à l'honneur. Un travail sur ces sujets a été lancé au niveau parisien et le 11^{ème} arrondissement a été retenu pour participer à l'expérimentation. Votre travail s'inscrit pleinement dans ce contexte.

Le fonctionnement des Conseils de quartier est à l'origine en 2014 un travail collectif qui avait réuni les 5 Conseils de quartier de l'arrondissement afin d'écrire et valider ensemble le règlement.

Un Conseil de quartier est une instance de consultation mais également d'émergence d'idées et de réflexion. Votre compétence d'usage du quartier est reconnue et un Conseil d'arrondissement ne peut avoir une visibilité aussi précise que vous.

Vos interrogations entre les deux tables se rejoignent notamment sur la visibilité que vous donnez au Conseil de quartier. Comment développer votre visibilité. Prenez des initiatives, organiser un débat peut faire partie de vos prérogatives. Vous avez beaucoup de moyens pour réaliser des projets avec des budgets, vos élus référents et la Cellule des Conseils de quartier est là pour vous assister. S'adresser aux conseils syndicaux de copropriété est une très bonne idée.

Saisissez-vous des outils mis à votre disposition pour faire.

André FEIGELLES, référent commission urbanisme : Nous tournons en rond et j'ai l'impression que nous ne nous comprenons pas. Notre société aspire à plus de démocratie et au niveau de la Mairie de Paris on ne l'entend pas ce discours. La dernière annonce de la Mairie sur la création d'une police municipale n'a jamais été concertée avec les habitants.

Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris en charge des Affaires scolaires, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à l'urbanisme et référent du Conseil de quartier République Saint-Ambroise : Je ne voudrais pas que notre échange soit décevant. Mais nous sommes dans un conseil de quartier ce qui signifie que tout ce dont on discute concerne le quartier. Il peut y avoir des travaux communs entre plusieurs conseils de quartier mais vous traitez des problèmes du quartier. Donc effectivement le sujet de police municipale qui concerne l'ensemble de la ville n'est pas un sujet de Conseil de quartier. Votre cadre de travail est extraordinaire, vos possibilités multiples sont très positives. Vous vous réunissez 3 fois par an, faisons en sorte que nos débats soient utiles. Il y a d'autres possibilités d'aborder le sujet de la police municipale qu'en Conseil de quartier.

Daniel CHICHEREAU, référent de la commission espace Truillot : Je vous propose de clore pour le moment ce débat et passer au vote du vœu porté par le Conseil de quartier Léon Blum-Folie Régnauld et qui traite directement du fonctionnement des Conseils de quartier et plus particulièrement dans l'utilisation du budget de fonctionnement.

Vœu relatif au règlement des conseils de quartier et au vote des budgets de fonctionnement

Considérant que, selon les « Fiches pratiques des ressources des conseils de quartier » de décembre 2014, les projets de dépense du budget de fonctionnement doivent être « votés en réunion du groupe d'animation à la majorité absolue et avec un quorum d'au moins 2/3 de ses membres ».

Considérant que les pouvoirs et procurations ne sont pas acceptés pour ces votes bien qu'aucune mention ne les interdise sur les fiches mentionnées ci-dessus,

Considérant que des conseillers référents peuvent être absents d'une réunion du groupe d'animation pour des raisons parfaitement motivées (hospitalisation, maladie, accident...),

Considérant que ces absences exceptionnelles ne permettent pas d'atteindre le quorum demandé,

Considérant qu'en l'absence de quorum les budgets ne peuvent être votés, entraînant l'annulation des projets et la démotivation des conseillers de quartier bénévoles qui participent activement à l'animation du quartier,

Le conseil de quartier Léon Blum / Folie Régnauld émet le vœu

- Que le règlement des conseils de quartier soit modifié,
- Que les pouvoirs et/ou procurations pour le vote des budgets de fonctionnement soient

→ Le vœu est adopté (3 abstentions).

Nous vous proposons également de faire une minute de silence à la mémoire des anciens Maire du 11^{ème}, Georges SARRE et Alain DEVAQUET.

2. Présentation du nouveau Plan Propreté

Présentation de Luc LEBON, Adjoint au Maire en charge de la Propreté, des Finances, des équipements de proximité et des partenariats européens et de Stéphane LE BRONEC, responsable de la Division propreté du 11eme arrondissement.

Luc LEBON : Nous avons élaboré le Plan de Propreté en 2015, vous y aviez participé pour certains d'entre vous. Nous nous étions engagé à en faire un bilan pour voir ce qu'i a fonctionné ce qui n'a pas fonctionné ce qui a été corrigé. Des moyens supplémentaires ont été ajoutés pour améliorer la situation de l'arrondissement. Nous devons donc réfléchir à comment déployer ces nouveaux moyens de manière juste et équilibrée.

Stéphane LE BRONEC : Ce Plan de propreté 2015 est issu d'un long travail des services et co-piloté avec la Mairie et les Conseils de quartier.

Nous souhaitons vous présenter les évolutions, les constats que nous avons pu faire au fil du temps.

Pour rappel, ce Plan identifie les moyens mis en place, les fréquences hebdomadaires de balayage et de lavage dans chacune des rues de l'arrondissement. Nous avons 250 agents directement dans la rue et 300 avec les agents supports. Ils s'occupent des tags, des affiches, des encombrants et de la propreté classique. Nous travaillons également sur les actions de sensibilisation et de communication.

De nouveaux moyens ont été mis en place et nous avons renouvelé la quasi-totalité de nos véhicules de nettoyage. Nous n'achetons plus de véhicules diesel et à présent notre parc est totalement renouvelé (7 laveuses, 5 aspiratrices, 7 camionnettes de récupération d'encombrants et 3 porteurs). Grace à cela nous avons connu des progrès.

En terme d'évolution, nous avons mis en place ders équipes transverses. L'idée est de travailler avec toutes les directions concernées par l'espace public afin de recenser tous les dysfonctionnements. Nous avons également un dispositif « rubalise » qui identifie les dépôts sauvages. Il y a eu de nombreuses verbalisations ces dernières années. Nous faisons également appel à un prestataire extérieur qui vient renforcer nos moyens propres.

Une nette amélioration est à constater au niveau du temps de prise en charge des encombrants dans la rue grâce à la possibilité temporaire de les déplacer dans un espace à Ménilmontant.

Nous avons redécoupé le secteur et cela vous concerne directement afin de réduire les distances et d'améliorer l'efficacité.

Nous sommes aussi engagés dans le Plan Urgence Propreté qui nous affecte de nouveaux moyens.

Enfin nous constatons un absentéisme en baisse et une verbalisation en hausse.

Pour votre quartier, nos objectifs de fréquence avaient identifié des secteurs à améliorer. Sur le secteur Temple-République-Jean-Pierre Timbaud nous avons un point noir régulier. Sur le secteur Voltaire-Richard Lenoir-Popincourt, on note une amélioration.

Pour le lavage nous définissons des fréquences entre 1 et 3 fois selon les secteurs. Nous avons identifié quasiment les mêmes secteurs. Nous notons une amélioration de fréquence

Mélanie TRIDON, membre du Conseil de quartier : Avec le nouveau dispositif de tri, peut-on avoir des poubelles plus grosses ? Au sujet de l'affichage sauvage, y a-t-il une tolérance pour les associations, les collectifs d'habitants qui vont aussi faire de l'affichage sauvage mais pour des démarches non lucratives ?

Luc LEBON : Nous fournirons les bacs selon les besoins. Tournez-vous vers nous et on vous fournira les bacs idoines. En général, les gardiens d'immeuble travaillent très bien avec les services de la Propreté. À propos des affichages, légalement rien n'est autorisé. Honnêtement nous ne mettons en place des moyens juridiques qu'en cas de gros affichages commerciaux abusifs. Les procédures sont lourdes donc nous n'allons pas cibler les petits affichages de quartier.